



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires**

Note

à l'attention de
Service urbanisme habitat

Service eau environnement forêt

Objet : Permis de construire n° 08717224A0002
ENERGIE SAINT OUEN
Commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe

Limoges, le

26 SEP. 2025

Réf : Mémoire en réponse suite au 2ème avis du
SEEF du 22/08/2025

MLC/2025/G **238**

Vous m'avez consulté sur le mémoire en réponse de la société ENERGIE SAINT OUEN du 1^{er} septembre 2025, suite aux observations formulées le 22 août 2025 dans le second avis SEEF pour le permis de construire une centrale photovoltaïque, sur la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe.

Prélèvements

Nous prenons acte de la consommation nécessaire de 44m³/an pour le nettoyage des panneaux. Il est regrettable que les ressources sollicitées n'aient pas été précisées dans le complément au dossier.

Pour information, le nettoyage des panneaux est interdit lors des périodes de restriction d'usage de l'eau.

Nature

La proposition de rédaction de la mesure ME-t1 répond à la remarque formulée dans l'avis précédemment transmis.

Le chef du service,

Éric HULOT